



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.5/548  
16 mars 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE LA SECTION DE BASE DE LA JEUNESSE DEMOCRATIQUE  
DU CAMEROUN DE KOUASSI CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS  
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

JEUNESSE DEMOCRATIQUE DU CAMEROUN  
Boîte postale 97 - DOUALA NEW BELL.  
SECTION DE BASE DE KOUASSI

Douala, le 10 Novembre 1954.

à Monsieur le Président de la Quatrième Commission  
de l'Organisation des Nations Unies

NEW YORK

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Au moment où notre délégué KINGUE Abel doit quitter le Territoire pour se rendre à votre Instance Internationale défendre les revendications juvéniles, les colonialistes français déclenchent une sauvage repression contre les militants de la JEUNESSE DEMOCRATIQUE DU CAMEROUN. Nous allons simplement vous donner un petit aperçu de ce qui se passe en l'espace de quatorze jours :

Le 27 Octobre 1954, arrestation et inculpation arbitraire à EBOLWA de l'ami FOZOO Ekabé, membre du Comité Exécutif de la J.D.C. en mission d'organisation dans cette localité, pour soit disant "outrage à Magistrat".

55-06862

A la même époque, le Juge de DSCHANG discerne un mandat de comparution contre l'ami KINGUE Abel, Membre du Conseil National de la J.D.C. et délégué à ce seul titre pour faire entendre la voix de la Jeunesse à la Quatrième Commission des Nations Unies.

Le 1er Novembre 1954, attentat à la vie de nos militants à Maroua. Des mercenaires et des gardes armés transportés par des camions administratifs ont participé aux opérations.

Le 5 Novembre 1954, la case de l'ami Théodore MATIP, responsable à la Presse de la J.D.C. est perquisitionnée illégalement, une bonne partie de nos archives emportée et avec elle, Madame Lydie MATIP Membre du Conseil National détenue à la police pendant 5 heures durant.

Dans la nuit du 5 au 6 Novembre 1954, c'est l'ami MAHOB Charles, membre de la Section de base de NDOG-BAT II qui est assassiné.

Le 7 Novembre 1954, lors d'une réunion organisée par les organisations progressistes : UPC, JLC, UDEFEC dans un domaine privé, l'Administration lance un essaim de gardes et gendarmes armés sur la foule. Ces derniers ont mené une brutalité remarquable, fracturant les membres de nos militants, blessant gravement d'autres à l'épée et arrêtant les dirigeants (photo jointe)<sup>1/</sup>. Il est à noter que certains demeurent encore enfermés à l'heure où nous écrivons et nous demandons votre intervention pour leur libération.

Dans la nuit du 9 au 10 Novembre 1954, un de nos frères est assassiné Rue Ivy à Douala. Qui a tué donc ce travailleur, Belinga Bekolo.

En résumé, nous avons déjà deux assassinats dans les bras et une forte repression pèse sur les militants de la J.D.C. seule organisation de Jeunesse à essence anti-colonialiste. On sait que c'est le succès des Mouvements Progressistes qui décida les colonialistes français à commettre des assassinats à Madagascar et en côte d'Ivoire. Nous nous demandons si les mêmes colonialistes ont décidé de la même façon pour un pays sous tutelle qu'est le CAMEROUN.

---

1/ Note du Secrétariat : La photographie mentionnée comme annexe est conservée par le Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.

Il importe donc que l'O.N.U. prenne ses responsabilités et des mesures urgentes pour empêcher nos antagonistes de continuer à descendre nos militants. Pour mettre fin au terrorisme, il faut l'Unification et l'Indépendance nationales du CAMEROUN. La Jeunesse de KOUASSI se prononçant ouvertement pour ces deux revendications, mandate l'ami KINGUE Abel, Membre du Conseil National de la J.D.C. pour aller faire entendre sa voix au sein de la Quatrième Commission des Nations Unies et se déclare solidaire aux revendications que présentera aux Nations Unies, Monsieur Ruben UM NYOBE, Secrétaire Général de l'U.P.C.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

SECTION DE BASE DE LA J.D.C.  
DE KOUASSI.

Le Secrétaire,  
(s.)

Le Président,  
(s.)

-----